



Conseil de sécurité

Distr. générale
28 décembre 2006
Français
Original : anglais

Rapport mensuel du Secrétaire général sur le Darfour

I. Introduction

1. Le présent rapport est présenté en application des paragraphes 6, 13 et 16 de la résolution 1556 (2004) du Conseil de sécurité, du paragraphe 15 de sa résolution 1564 (2004), du paragraphe 17 de sa résolution 1574 (2004) et du paragraphe 12 de sa résolution 1590 (2005). Il porte sur la période du 1^{er} octobre au 10 décembre 2006.

II. Insécurité au Darfour

2. Au cours de la période considérée, la situation en matière de sécurité au Darfour est demeurée extrêmement tendue, le Gouvernement et les non-signataires de l'Accord de paix au Darfour ayant continué sans relâche à tenter de trouver une solution militaire à la crise, au mépris de l'Accord de paix et de l'Accord de cessez-le-feu humanitaire de N'Djamena. Elle a été compliquée par le maintien de tensions dans les factions rebelles belligérantes et entre celles-ci et aggravée par des conflits tribaux, en particulier dans le Darfour-Sud. Des accrochages ont été signalés entre les groupes favorables à l'Accord de paix, tant dans le Darfour-Nord que dans le Darfour-Sud de la région. Dans le même temps, les groupes d'opposition armés tchadiens installés au Darfour ont repris leurs attaques en pénétrant profondément à l'intérieur du territoire tchadien. Il a également été signalé que des groupes rebelles du Darfour recevaient des armes en provenance du territoire tchadien. Dans toute la région, les attaques des milices contre les civils se sont multipliées et les attaques contre les travailleurs humanitaires et le personnel de l'Union africaine ont restreint considérablement l'accès des organismes humanitaires aux populations piégées par le conflit.

3. Les affrontements militaires entre le Gouvernement soudanais et les non-signataires de l'Accord de paix ont atteint de nouveaux sommets en octobre et novembre et se sont étendus à l'extérieur du Darfour-Nord. Le 3 octobre, des milices janjaouid appuyées par des hélicoptères des Forces armées soudanaises (FAS) ont attaqué les positions du Groupe des 19/Front de salut national (FSN) à Malagat, dans le Darfour-Nord. En représailles, le FSN a attaqué un poste des FAS à Karyare, près de la frontière, le 5 octobre. Les forces rebelles auraient pris ensemble le contrôle de la ville le 7 octobre, en faisant un grand nombre de victimes dans les



FAS. Des avions du Gouvernement soudanais ont bombardé Karyare après cette date. Le FSN a prétendu avoir saisi des dizaines de véhicules et capturé des centaines de soldats des FAS dans la bataille. Douze soldats des FAS gravement blessés ont été évacués vers El Fasher et 77 soldats et rebelles blessés sont arrivés dans un hôpital de Bahia (Tchad).

4. Les 12 et 13 octobre, les FAS ont attaqué des positions des rebelles à Kulbus, dans le Darfour-Ouest. Mon Représentant spécial s'est rendu dans le Darfour-Nord du 16 au 18 octobre et a demandé aux commandants du Groupe des 19 et à ceux du FSN de cesser leurs attaques, en faisant valoir que le mois sacré du Ramadan devait être une occasion de mettre un terme à l'escalade de la violence. Il a obtenu d'eux des engagements oraux selon lesquels ils n'agiraient que pour se défendre. Les FAS ont poursuivi leurs attaques, en effectuant un bombardement aérien de caches présumées du FSN au nord de Kulbus, le 17 octobre. Comme la sécurité se détériorait, 18 travailleurs humanitaires ont été évacués de Kulbus à El Geneina. Le 18 octobre, le Gouvernement a bombardé des régions situées à l'est de Birmaza, dans le Darfour-Nord.

5. Les signataires de l'Accord de paix ont respecté le cessez-le-feu en octobre mais les tensions entre les parties se sont intensifiées et des incidents mineurs ont été signalés, ce qui témoigne de la fragilité de l'alliance entre les signataires de l'Accord et de l'absence de discipline de leurs forces. Le 10 octobre, la faction Minawi du Mouvement de libération du Soudan (MLS) et des forces gouvernementales se sont affrontées à El Fasher, en faisant au moins trois victimes parmi les civils. Le jour suivant, des forces gouvernementales ont tenté de prendre d'assaut une maison occupée par des soldats de la faction Minawi du MLS à El Fasher. Une série d'incidents entre des soldats de la faction Minawi du MLS et les forces de sécurité gouvernementales ont été également signalés à Nyala.

6. Des combats entre les groupes rebelles et des tensions tribales dans les régions contrôlées par les parties favorables à l'Accord de paix au Darfour ont entravé également l'application de ce fragile accord. Au cours de la période considérée, la faction Minawi du MLS et la faction dissidente de ce groupe rebelle, MLS-Free Will, ont recommencé à s'affronter à Muhajirya, dans le Darfour-Sud, lorsque des soldats de la faction Minawi du MLS ont repoussé une attaque d'environ 300 membres de cette faction dissidente le 23 octobre. Dans le même temps, les tensions ont continué à s'intensifier à Gereida, dans le Darfour-Sud, entre la faction Minawi du MLS, dominée par les Zaghawa, et la population Massalit locale, qui appuyait précédemment cette faction. Après l'attaque du 28 septembre contre le siège de la faction Minawi du MLS, situé près de la ville, des membres de la tribu Massalit de Gereida se sont révoltés contre les forces de la faction Minawi, en protestant contre la multiplication récente des attaques contre les civils. Pendant la visite qu'il a effectuée dans la région du 3 au 5 octobre, mon Représentant spécial a été informé que l'absence de discipline au sein des forces de la faction Minawi du MLS avait entraîné un accroissement du banditisme dans la région. Les 9 et 10 octobre, selon certaines informations, des tirs ont fait un mort et des blessés à Gereida. Vu l'insécurité régnant dans la ville, le Département de la sûreté et de la sécurité a transféré sept membres du personnel des Nations Unies et 70 membres du personnel d'organisations non gouvernementales internationales de Gereida à Nyala.

7. En octobre également, des milices armées ont continué à attaquer des civils en toute impunité. Les 8 et 11 du mois, des éléments armés montés sur des chameaux et

à bord de véhicules ont incendié plusieurs villages près du camp de personnes déplacées de Shadad, à 70 kilomètres au sud d'El Fasher. Lorsque les villageois ont tenté de fuir vers le camp, les milices ont ouvert le feu sur eux. Elles auraient utilisé les terres des villageois déplacés pour y faire paître leurs animaux.

8. Le 29 octobre, plusieurs centaines de membres des milices arabes, revêtus d'uniformes militaires et armés de mitrailleuses et de roquettes, ont attaqué les villages de Gebasesh, Hijlija, Siberia et Goze Mino, dans l'ouest du Darfour. Ils ont pillé du bétail et tué au moins 52 personnes, dont un grand nombre d'enfants et de personnes âgées. Les rebelles du MLS et du Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) les ont affrontés ultérieurement, et auraient tué 21 d'entre eux. Les forces gouvernementales d'un poste voisin ne sont pas intervenues pour mettre un terme à l'attaque.

9. Le banditisme a continué de sévir sans relâche au Darfour au cours de la période considérée. Le 8 octobre, des bandits montés sur des chevaux et des chameaux ont tendu une embuscade à deux autocars commerciaux, près de Kass, dans le Darfour-Sud; les chauffeurs des autocars ont été tués et deux des passagers grièvement blessés. Le 9 octobre, trois hommes ont tendu une embuscade à un camion sur la route de Nyala à Kubum. Ils ont tué le chauffeur et blessé deux autres personnes. Le 11 octobre, les rebelles de la faction Abdul Shafi du MLS auraient dévalisé les chauffeurs de trois camions commerciaux à 100 kilomètres à l'ouest de Tawila.

10. Le détournement et le vol à main armée de véhicules humanitaires s'est poursuivi. Le 2 octobre, cinq hommes armés ont tendu une embuscade à deux véhicules appartenant à des organisations non gouvernementales à 11 kilomètres au sud de Nyala. Le second véhicule est parvenu à échapper à l'embuscade mais les attaquants ont roué de coups le chauffeur du premier véhicule et lui ont volé son argent. Le 11 octobre, deux véhicules appartenant à des organisations non gouvernementales ont été arrêtés par huit membres de milices à Goussa Shark, à 35 kilomètres au nord de Nyala. Les attaquants ont volé de l'argent, un téléphone portable et d'autres biens. Au cours de la même période, quatre membres du personnel d'organismes d'aide ont été attaqués entre Zalingei et Nertiti par une douzaine d'hommes armés qui les ont roués de coups, ont menacé de les tuer et ont harcelé sexuellement une femme du groupe. Le 15 octobre, cinq hommes ont volé un véhicule appartenant à une organisation non gouvernementale, et un téléphone portable au camp de personnes déplacées de Dorti.

11. Au cours de la période considérée, les groupes rebelles ont continué à harceler les forces de l'Union africaine et à poser des restrictions à leur liberté de mouvement. Le 4 octobre, 140 membres de la faction Minawi du MLS ont pris en otage pendant deux heures, à Thabit, une patrouille de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS), parce qu'elle avait escorté des représentants de la faction Abdul Shafi du MLS dans des régions contrôlées par la faction Minawi. La patrouille a été autorisée à poursuivre sa route vers Zam Zam après que les représentants de la faction Abdul Shafi aient remis cinq téléphones portables aux membres de la faction Minawi. Le 16 octobre, deux commandants de cette faction et le chef traditionnel (Umda) de Labado ont exigé de la MUAS, coupable à leurs yeux de partialité, qu'elle évacue dans les 24 heures son site de Labado dans le Darfour-Sud. La MUAS est retournée le jour suivant sur le site, après que les commandants du MLS aient présenté des excuses.

12. Plus récemment, le 4 décembre, il y a eu à El Fasher de graves affrontements entre les forces janjaouid et la faction Minawi du MLS qui ont été particulièrement alarmants. De ce fait, quelque 135 membres du personnel des Nations Unies non indispensables ont été transférés à Khartoum le 5 décembre. Tant la MUAS que la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) ont été mises dans un état d'alerte élevé durant les affrontements et aussitôt après ceux-ci.

13. La situation dans le Darfour-Ouest s'est considérablement détériorée au cours du mois précédent en raison de l'accroissement du banditisme et du nombre des embuscades sur les routes, en particulier celles menant vers le nord d'El Geneina, le long de la frontière tchado-soudanaise. Trois voitures ont été détournées en novembre, dont deux à El Geneina même, où un couvre-feu a été imposé. Le 9 décembre, un groupe de 30 hommes lourdement armés ont attaqué un camion commercial qui transportait des articles médicaux et non alimentaires entre Kondobe et Sirba et ont fait 22 morts et plusieurs blessés. En guise de protestation, la population locale a retenu à Sirba l'hélicoptère que la MUAS avait envoyé pour pouvoir enquêter sur l'incident.

III. Questions régionales

14. La période considérée a vu une grave détérioration des relations bilatérales entre le Tchad et le Soudan, qui a été marquée par l'attaque d'un poste des FAS à Karyare, mentionnée au paragraphe 3 ci-dessus, et une nouvelle offensive des groupes d'opposition armée tchadiens installés au Darfour contre le Gouvernement tchadien.

15. Les 22 et 23 octobre, un groupe rebelle tchadien récemment constitué, l'Union des forces pour la démocratie et le développement (UFDD), dont on présume qu'il est installé au Darfour, a investi brièvement les villes de Goz Beida et Am Timam avant de se retirer sur des positions situées à l'extérieur des deux villes. Les Forces armées nationales tchadiennes (FANT) ont poursuivi les rebelles, ce qui a donné lieu le 29 octobre à de nouveaux affrontements violents au Tchad, près de la frontière soudanaise. Il y aurait eu un grand nombre de victimes des deux côtés, dont le chef d'état-major adjoint des FANT, qui a trouvé la mort. Le Tchad a également accusé l'aviation soudanaise d'avoir bombardé les villes de Bahai, Tine, Karyare et Bamina, situées le long de sa frontière orientale, accusation qui a été rejetée par le Gouvernement soudanais.

16. Lors d'une nouvelle escalade de la violence, le 25 novembre, l'UFDD a attaqué et investi la ville d'Abéché, située à environ 900 kilomètres à l'est de N'Djamena. Selon son dirigeant, l'ancien Ministre de la défense, Mahamat Nouri, 22 rebelles et 140 soldats des forces gouvernementales ont été tués dans la bataille. Le Gouvernement tchadien a repris la ville d'Abéché après une journée de combats et, vu la situation, a prolongé de six mois l'état d'urgence à N'Djamena et dans plusieurs régions de l'est du pays.

17. Abéché servant de base à des dizaines d'organisations de secours, les événements dont elle a été récemment le théâtre ont considérablement entravé l'acheminement des secours aux populations qui en ont besoin. Le nombre des réfugiés soudanais au Tchad est passé à plus de 234 000. Il y a également 47 000 réfugiés de la République centrafricaine et 90 000 Tchadiens déplacés. Le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Haut-Commissariat des Nations Unies

pour les réfugiés (HCR) ont déjà signalé qu'environ 1,5 million de dollars de secours destinés aux réfugiés avaient été pillés à Abéché pendant les événements des 25 et 26 novembre.

18. À de nombreuses occasions, les groupes de rebelles tchadiens auraient traversé la frontière avec le Soudan. Le Gouvernement tchadien est dit avoir renforcé son dispositif de sécurité autour de la capitale, les porte-parole des rebelles continuant à brandir la menace de nouvelles attaques.

19. Autre événement préoccupant, la République centrafricaine a accusé le Soudan d'appuyer des rebelles sur son territoire après la prise de la ville de Birao, située près de la frontière avec le Tchad et le Soudan par un petit groupe portant le nom d'Union des forces démocratiques pour le rassemblement. Le Soudan a rejeté l'accusation. Le Tchad aurait dit qu'il envoyait des troupes en République centrafricaine pour aider à combattre les rebelles.

IV. Droits de l'homme et protection

20. La grande insécurité qui constitue à sévir, en particulier dans le Darfour-Sud, a contraint un nombre important de civils à fuir leurs villages et à abandonner leurs terres cultivées. Vu la présence renforcée de militaires dans les villes la population civile risque davantage d'être soumise à de mauvais traitements par les groupes armés. Les attaques perpétrées dans les camps de personnes déplacées et dans leurs environs se sont poursuivies et la violence à l'égard des femmes et des filles est demeurée un sujet de préoccupation. Dans l'ensemble, les tribunaux du Darfour n'ont pas encore fait grand-chose pour réprimer les exactions commises.

21. Les combats entre les rebelles et les affrontements tribaux qui se sont produits à Muhajiriya et Gereida, dans le Darfour-Sud, ont contraint un grand nombre de civils à se déplacer. Jusqu'à 10 000 personnes déplacées ont abandonné leurs camps de Muhajiriya et des environs pour se réfugier près du groupe de la MUAS. Ils ont été nombreux à y revenir par la suite, mais un regain de tension, le 23 octobre, a de nouveau contraint quelque 2 000 personnes à se réfugier près de la MUAS. Cinq combattants et un civil ont été tués pendant les affrontements et plus de 150 habitations ont été incendiées. Gereida compte désormais le plus grand nombre de personnes déplacées de la région (plus de 120 000). Des milliers d'autres personnes déplacées sont disséminées dans la brousse, où les organisations humanitaires n'ont que très peu accès.

22. À mesure que les combats s'intensifient au Darfour, les civils font de plus en plus les frais du conflit. Dans le nord, la population rurale continue de pâtir des affrontements militaires en cours entre le FSN et les FAS et des bombardements aériens. On n'a qu'une faible idée du nombre des victimes civiles, vu qu'il est impossible d'accéder à la région pour des raisons de sécurité. Les populations fuyant vers des régions inaccessibles, elles deviennent de plus en plus vulnérables.

23. La violence dans les camps de personnes déplacées et autour de ces camps a persisté en octobre. Dans la nuit du 4 octobre, deux personnes déplacées ont été tuées dans le camp de Kalma par un groupe de 10 à 15 hommes armés. Le même jour, des hommes qui appartiendraient à la tribu des Falata ont attaqué 12 personnes déplacées qui ramassaient du bois de chauffe près du camp de Yasin, dans le Darfour-Sud. Ils ont enlevé une de ces personnes et emmené du bétail. Le

14 octobre, un homme déplacé a été tué par des membres d'une milice à l'extérieur du camp d'Abararas, dans le Darfour-Sud.

24. À Gereida, la population civile, qui était auparavant attaquée par des milices progouvernementales, est désormais la cible tant de ces milices que des rebelles. En octobre, des civils ont été tués et blessés et des dizaines d'autres gravement maltraités par des combattants de la faction Minawi du MLS qui les ont soumis à des enlèvements, à des viols et à des actes de harcèlement et de torture. Il y a eu également une augmentation du nombre des violences sexistes. Est préoccupant en outre le fait que, selon certaines informations, des membres de la faction Minawi du MLS empêcheraient les femmes de signaler les actes de violence sexuelle à la MUAS.

25. Un nombre accru de viols a été signalé dans cinq camps de personnes déplacées du Darfour-Ouest et dans les camps d'Abu Shouk et d'Al-Salaam du Darfour-Nord, et des violences contre les femmes et les filles ont été signalées à Kebkabiya et à Kutum. Les violences fondées sur le sexe persistent et les tribunaux du Darfour continuent à en sanctionner les coupables avec lenteur. De plus, les inculpés et les témoins clefs ne se présentent pas devant les tribunaux, en particulier dans les affaires où des acteurs gouvernementaux sont poursuivis. Dans le Darfour-Ouest, deux procès pour affaire de viol ont été ajournés par le Tribunal général de Geneina les 1^{er} et 2 octobre, en raison de la non-comparution des inculpés, notamment d'un membre des Forces de défense du peuple et d'un soldat des FAS. Le chef de la police locale de Geneina, qui avait été convoqué pour présenter des éléments de preuve, était également absent à l'audition du 1^{er} octobre. Selon le juge, il y a plus d'un an que le tribunal convoque cet officier de police, sans résultats.

26. Les autorités gouvernementales continuent à restreindre la liberté de mouvement et les activités du personnel des Nations Unies, en infraction aux obligations qui incombent au Gouvernement en vertu de l'accord sur le statut des forces. Le 15 octobre, les autorités nationales en matière de sécurité ont empêché deux membres du personnel des Nations Unies de monter à bord d'un vol des Nations Unies à destination de Nyala, au motif qu'ils avaient besoin d'un « permis » du Bureau gouvernemental de la coordination de l'aide humanitaire. Dans le Darfour-Ouest, contrairement à l'accord sur le statut des forces, ce bureau exige désormais que tous les membres du personnel des Nations Unies, à l'exception du personnel de la MINUS, aient un permis de voyage. En revanche, le Gouverneur du Darfour-Nord continue à affirmer qu'il n'a pas reçu de Khartoum les instructions nécessaires pour appliquer l'accord sur le statut des forces et qu'il ne délivrera de permis de voyage que conformément aux accords précédents.

V. Situation humanitaire

27. Bien que les opérations humanitaires au Darfour continuent d'être gravement entravées par les problèmes de sécurité et les restrictions imposées à l'accès aux populations, des progrès continuent d'être faits dans tous les secteurs d'intervention d'urgence, comme il ressort de l'enquête de septembre 2006 sur la sécurité alimentaire et la nutrition. Selon cette enquête, en effet, les taux de malnutrition et de mortalité seraient stables par rapport à l'année précédente. Des ressources financières supplémentaires seront cependant nécessaires au cours des prochains mois pour que les niveaux actuels d'assistance puissent être maintenus.

28. Le déplacement des lignes de front et la fragmentation accrue et la hiérarchie incertaine des groupes armés compliquent encore l'accès des organisations humanitaires, dans des conditions de sécurité, à une grande partie des 3,8 millions de personnes qui sont désormais touchées par le conflit. De plus, de fréquents actes de banditisme rendent les voyages des travailleurs humanitaires sur les routes de plus en plus hasardeux. L'ONU évalue régulièrement la situation locale en matière de sécurité et tente de sécuriser les itinéraires et de négocier le passage des convois de secours, tout en plaidant pour le respect des principes humanitaires. Cette tâche devient cependant de plus en plus difficile.

29. En dépit de nombreuses contraintes, la communauté humanitaire a été en mesure d'exécuter la plus grande partie de ses programmes et d'appliquer les normes de garanties humanitaires. En septembre, le PAM et ses partenaires ont distribué des vivres à près de 3 millions de personnes; ils n'ont pu cependant en distribuer à 195 000 autres à cause des combats et du banditisme routier qui sévissent dans le Darfour-Nord. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ont mené à bien avec succès leur enquête annuelle sur la sécurité alimentaire et la nutrition au Darfour en septembre (voir par. 29 ci-dessus). Selon les résultats préliminaires de cette enquête, l'ensemble des taux de malnutrition sont demeurés statistiquement inchangés et inférieurs au seuil d'urgence; le taux global de malnutrition aiguë était de 13,1 % et le taux de malnutrition aiguë grave de 2 %. La situation dans le Darfour-Nord demeure cependant problématique, le taux global de malnutrition aiguë y étant de 16 %, chiffre supérieur au seuil d'urgence, qui est de 15 %. Les taux de mortalité ont chuté de 0,48 à 0,36 pour 10 000 par jour entre 2005 et 2006. Une aide alimentaire demeurera nécessaire en 2007, car 70 % de la population touchée par le conflit est encore considérée comme se trouvant dans une situation alimentaire précaire. Seulement 51 % des ménages enquêtés ont cultivé des terres cette année, soit le même pourcentage qu'en 2005. Le rendement des récoltes et la capacité de s'en informer dépendront du degré de l'insécurité au cours des mois à venir.

30. Dans le Darfour-Ouest, diverses mesures préventives telles que la chloration des points d'eau, la distribution accélérée de savon et la diffusion de consignes d'hygiène ont permis de juguler une épidémie de diarrhée aiguë. Pendant la saison des pluies, les activités destinées à prévenir les épidémies de maladies à vecteur telles que le paludisme et la fièvre jaune ont par ailleurs été intensifiées.

31. Face à l'afflux des dizaines de milliers de nouvelles personnes déplacées dans plusieurs camps, les organismes humanitaires ont étendu les services d'approvisionnement en eau et d'assainissement, amélioré les services sanitaires et accru les distributions de vivres. Dans l'ensemble, 73,3 % des populations touchées du Darfour ont désormais accès à de l'eau potable, contre 62,5 % au cours de l'année précédente. L'insécurité et la situation sur les routes ont quelque peu retardé la distribution d'articles non alimentaires, mais les camions commerciaux ont pu fournir du matériel sous cadre et d'autres matériels aux groupes de personnes qui en ont le plus besoin dans les camps des personnes déplacées, les écoles, les dispensaires et les orphelinats.

32. Au cours des deux derniers mois, les autorités soudanaises ont de plus en plus restreint l'espace de travail des organismes humanitaires au Darfour. Le Service national de la sécurité a empêché trois organisations non gouvernementales de

travailler dans le Darfour-Sud. Le Conseil norvégien des réfugiés a reçu du Gouvernement soudanais deux lettres dans lesquelles celui-ci lui signifiait son expulsion du Darfour et lui demandait de lui remettre tous ses avoirs matériels avant de quitter le territoire soudanais. La communauté internationale a protesté contre la confiscation de biens humanitaires par le Gouvernement, mais le Conseil norvégien des réfugiés a déclaré qu'il allait se retirer du Darfour. Les organismes humanitaires s'efforcent tant bien que mal de combler le vide massif créé par son expulsion.

VI. Application de l'Accord de paix au Darfour

33. L'application de l'Accord de paix au Darfour a été virtuellement inexistante en octobre et novembre. Les efforts visant à élargir l'appui à l'Accord se sont poursuivis, mais ils ont été relégués au second plan par la poursuite des combats sur le terrain. Des progrès ont été faits en ce qui concerne les préparatifs du dialogue et de la consultation Darfour-Darfour et l'amélioration de l'efficacité de la Commission du cessez-le-feu, mais les engagements qui ont été pris concernant le partage du pouvoir et des richesses sont restés largement sans suite.

34. Tant des acteurs soudanais que des acteurs internationaux ont pris un certain nombre d'initiatives pour élargir l'appui à l'Accord de paix au Darfour, mais leurs efforts ont été entravés par la fragmentation accrue des groupes rebelles, la lenteur de l'application de l'Accord et l'absence de coordination. Selon certaines indications, les deux parties à l'Accord pourraient satisfaire certaines des exigences des non-signataires.

35. En octobre et novembre, des progrès très limités ont été faits dans l'application du protocole de l'Accord de paix au Darfour relatif à la sécurité. Le 17 octobre, les FAS, la faction Minawi du MLS et la faction du Mouvement pour la justice et l'égalité favorable à la paix ont soumis à la Commission du cessez-le-feu des informations sur les positions territoriales qu'elles revendiquaient. Le commandant de la MUAS a déclaré que ces positions seraient vérifiées et comparées à celles dont il avait été question en mai pendant les négociations d'Abuja. Il a rejeté l'exigence du Gouvernement tendant à ce que les non-signataires soient évincés des locaux de la MUAS, en déclarant que la porte du dialogue devait demeurer ouverte. Le plan du Gouvernement visant à désarmer les Janjaoudi a été communiqué à la Commission mixte, ainsi que les observations de la Commission du cessez-le-feu y relatives. La date de la prochaine réunion de la Commission mixte doit cependant encore être fixée.

36. Il n'y a eu virtuellement aucun progrès en ce qui concerne le partage du pouvoir en octobre. Le Président soudanais a bien publié des décrets donnant suite à l'Accord de paix au Darfour qui portent création de quatre institutions : l'Autorité régionale de transition du Darfour, la Commission technique spéciale des frontières, la Commission du relèvement et de la réinstallation du Darfour et la Commission d'indemnisation, mais la faction Minawi du MLS a affirmé que ces décrets étaient incompatibles avec certains aspects de l'Accord et les a renvoyés à la présidence pour révision.

37. En ce qui concerne le partage des richesses, la Mission d'évaluation mixte du Darfour a conclu l'étape actuelle de ses travaux en consolidant les travaux sur le terrain des équipes techniques. Elle ne peut cependant continuer à s'acquitter de son

mandat en raison de l'insécurité qui règne au Darfour et du refus des grands groupes darfouriens de s'associer à l'application de l'Accord de paix.

38. Le fait que la faction Minawi du MLS ait accueilli un forum d'une journée à Khartoum le 16 octobre afin de préparer le Dialogue et la consultation Darfour-Darfour a été jugé comme un fait positif. Le forum, auquel ont participé une large gamme d'environ 500 Darfouriens, la faction Free Will du MLS et des représentants de haut niveau du Parti du Congrès national (PCN) et du Mouvement de libération du peuple soudanais (MLPS), constitue le premier effort important des signataires de l'Accord de paix pour s'associer conjointement à la société civile. Les discussions ont été franches et ont montré que le Dialogue et la consultation Darfour-Darfour pouvaient inciter les parties prenantes à œuvrer en faveur d'un processus de paix durable.

39. Au cours de la dernière semaine de novembre, l'Envoyé spécial du Président de la Commission de l'Union africaine, Salim Ahmed Salim, s'est entretenu avec des responsables soudanais et des non-signataires de l'Accord de paix afin d'élargir l'appui au processus de paix au Darfour. Ultérieurement, le responsable de la MINUS et M. Salim ont tenu des consultations bilatérales sur les mesures à prendre pour redonner vigueur au processus politique sous l'égide conjointe de l'Union africaine et de l'ONU et ils ont décidé de constituer une équipe de travail qui serait chargée de préparer la reprise des pourparlers au début de janvier 2007. Cette équipe a également pour mandat de consulter les signataires et non-signataires de l'Accord de paix au Darfour et d'autres acteurs locaux et de souligner l'importance d'une cessation immédiate des hostilités, la nécessité d'un engagement en faveur d'un cessez-le-feu et des mécanismes créés par le Département des affaires politiques et la nécessité de compléter les nouveaux pourparlers politiques par un Dialogue et une consultation Darfour-Darfour crédible.

VII. Appui de l'Organisation des Nations Unies à la Mission de l'Union africaine au Soudan

40. L'ONU et l'Union africaine ont convenu d'un ensemble limité de mesures – appui logistique et matériel, 105 officiers d'état-major, 33 conseillers de police et 48 civils chargés de l'assistance en matière de déminage, d'information et d'application du plan de paix au Darfour – qui a reçu le 3 octobre l'aval du Président Bashir, et qui a pour objectif de renforcer immédiatement les opérations de la Mission de l'Union africaine. En octobre, seuls neuf conseillers en matière de police et neuf officiers d'état-major avaient toutefois été déployés, en raison des restrictions imposées par le Gouvernement au déplacement du personnel militaire et de police des Nations Unies lorsque ceux-ci portaient le béret bleu.

41. La MINUS a acquis des terrains et a commencé à envoyer du matériel à El Fasher, mais l'expédition de l'ensemble de l'équipement a été une nouvelle fois retardée en novembre en raison de l'insistance du Gouvernement pour que soit négocié un « protocole » concernant l'assistance de l'ONU à la Mission de l'Union africaine. Toutefois, lors d'une rencontre avec le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, Hédi Hannabi, le 12 novembre, le Président Bashir a convenu que l'accord en vigueur sur le statut des forces était suffisant et a accepté la création d'un mécanisme tripartite Union africaine/ONU/Gouvernement soudanais afin de faciliter la fourniture de l'appui.

42. Le 25 novembre, le Commissaire de l'Union africaine pour la paix et la sécurité, Saïd Djinnit, et mon principal Représentant spécial adjoint et responsable de la MINUS, Tayé-Brook Zerihoun, ont signé un mémorandum d'accord concernant l'appui de l'ONU à la Mission de l'Union africaine.

43. Des consultations au sujet d'un appui renforcé à plus long terme, prévoyant des moyens aériens importants, de nombreux conseillers militaires et de police, du personnel civil pour la mise en œuvre de l'Accord de paix au Darfour et toute une gamme d'autres moyens, se sont déroulées au cours de la première semaine de décembre à Addis-Abeba. L'ONU et l'Union africaine ont déterminé conjointement la nature de ces mesures, qui a été communiquée au Gouvernement soudanais. Étant donné la situation dramatique qui règne sur le terrain, j'ai l'intention de donner suite sans retard à ces deux programmes d'assistance.

44. Le 16 novembre, j'ai coprésidé à Addis-Abeba, avec le Président de la Commission de l'Union africaine, Alpha Oumar Konaré, une réunion de haut niveau à laquelle ont participé des représentants du Gouvernement soudanais, de plusieurs États Membres de l'ONU, de l'Union européenne et de la Ligue des États arabes ainsi que de plusieurs pays d'Afrique qui fournissent actuellement des contingents à la Mission de l'Union africaine. L'objectif de cette réunion était d'identifier des mesures concrètes pour améliorer la situation, et notamment relancer le processus de paix, mettre en place un cessez-le-feu renforcé et préparer les activités futures de maintien de la paix.

45. En ce qui concerne le processus politique, les participants ont convenu que seul un règlement négocié, et non une solution militaire, permettrait de mettre fin au conflit. Ils ont également convenu que l'Accord de paix actuel serait au cœur de tout règlement, mais qu'il devrait être étendu et que le dialogue et la consultation Darfour-Darfour avaient un rôle essentiel à jouer à cet égard.

46. Les participants à la réunion sont également parvenus à la conclusion que les divers efforts destinés à obtenir la participation de non-signataires devaient être regroupés dans un même cadre et que l'Union africaine et l'ONU – en faisant appel si nécessaire à des partenaires internationaux – étaient les mieux placés pour prendre la direction de ce processus. De ce fait, il a été convenu que l'étape suivante consisterait, pour l'Union africaine et l'ONU, à organiser rapidement une réunion des non-signataires, de la faction Minni Minnawi du MLS et du Gouvernement afin de traiter et de régler, au plus tard à la fin de l'année, les diverses questions en suspens.

47. Les discussions à Addis-Abeba ont confirmé qu'il était indispensable que toutes les parties conviennent d'un arrêt immédiat des hostilités et, à cet égard, les participants se sont félicités de la décision récente de charger le commandant de la Force de la Mission de l'Union africaine au Soudan d'établir des contacts directs avec les non-signataires, ce qui lui donnera davantage de moyens pour décourager les parties de recourir à la violence et les inciter à négocier.

48. Certains progrès ont également été réalisés, au moins sur le papier, concernant le maintien de la paix. Sur la base d'un non-document que j'avais distribué avant la réunion, plusieurs principes de base ont été précisés, notamment le fait qu'il était indispensable de disposer d'une force disposant de moyens logistiques et financiers suffisants qui, en permettant l'application des aspects de sécurité du plan de paix au

Darfour, serait en mesure de contribuer au rétablissement de la sécurité et à la protection des civils.

49. S'agissant du financement, je me suis déclaré prêt à proposer que les organes compétents de l'ONU assurent l'ensemble du financement des opérations de maintien de la paix au Darfour. J'ai toutefois ajouté qu'il était peu probable que cette proposition reçoive le soutien nécessaire si l'ONU n'était pas également en mesure de mettre en place, sous une forme ou sous une autre, des mécanismes d'appui en matière de gestion et de responsabilité.

50. La réunion d'Addis-Abeba a également confirmé l'espoir que la force de maintien de la paix au Darfour pourrait être principalement africaine et que, dans la mesure du possible, ses effectifs seraient fournis par des pays du continent. Elle bénéficierait d'un appui et des structures de commandement et de contrôle de l'ONU. J'ai expliqué lors de la réunion que cette participation de l'ONU serait considérée comme indispensable par les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, avec lesquels l'Organisation prendrait probablement contact pour obtenir l'appui spécialisé nécessaire, qui ne donneront leur accord que si l'ONU dispose sur place de structures et de mécanismes d'appui standards, ainsi que de mécanismes de commandement et de contrôle clairs. Les participants ont également convenu qu'il faudrait tenir compte de la situation en matière de sécurité à l'échelon régional.

51. Outre ces principes de base, les participants ont adopté un certain nombre de décisions quant aux dispositions concrètes à prendre pour renforcer la Mission de l'Union africaine au Darfour, à savoir que l'ONU continuerait à fournir l'appui prévu dans un premier temps, en collaboration avec l'Union africaine et en pleine coopération avec le Gouvernement soudanais; que cet appui serait par la suite renforcé (phase 2), en se fondant notamment sur le mécanisme tripartite ONU/Union africaine/Gouvernement soudanais, qu'une opération conjointe Union africaine/ONU serait ensuite mise en place, sous la direction d'un représentant spécial et d'un commandant de la Force nommé en commun par l'ONU et l'Union africaine; et qu'enfin je devrais, comme je l'ai déjà dit, proposer aux organes compétents de l'ONU d'assurer l'intégralité du financement des opérations de maintien de la paix au Darfour.

52. L'opération conjointe devrait, en principe, être constituée conformément aux recommandations que j'ai formulées dans mon rapport au Conseil en date du 28 juillet (S/2006/591), c'est-à-dire qu'elle pourrait comporter jusqu'à 17 000 hommes et 3 000 policiers civils, ainsi que des unités constituées de police, dont les effectifs seront déterminés ultérieurement.

53. La réunion de haut niveau du 16 novembre prévoyait une opération de maintien de la paix plus forte, plus capable et mieux financée, tirant parti du meilleur de la Mission de l'Union africaine ainsi que de l'expérience et des ressources de l'ONU, qu'il s'agisse des moyens financiers comme des capacités d'identification et de déploiement de moyens et de contingents dont ne disposent peut-être pas les États membres de l'Union africaine; d'une direction unifiée Union africaine/ONU, comme d'un appui, d'un soutien et de conseils permanents du Département des opérations de maintien de la paix.

54. Toutefois, pendant que se tenait cette réunion, le Ministre soudanais des affaires étrangères a déclaré que son gouvernement étudierait deux éléments du plan

concernant les futures opérations de maintien de la paix au Darfour, à savoir le niveau maximum des effectifs et la nomination du Représentant spécial et du commandant de la Force conjointement par l'ONU et l'Union africaine, et qu'il me ferait part rapidement de ses observations.

55. Le 30 novembre, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a organisé une réunion au niveau des chefs d'État et de gouvernement et entériné les conclusions de la réunion du 16 novembre.

56. Lors de la partie publique de cette réunion, le Gouvernement soudanais a distribué un document précisant sa position au sujet des questions abordées le 16 novembre lors de la réunion consultative d'Addis-Abeba consacrée à la troisième phase, comme indiqué ci-après.

57. En ce qui concerne les principaux responsables de l'opération conjointe, le Gouvernement a déclaré que « l'Envoyé spécial » serait nommé conjointement par l'Union africaine et l'ONU et qu'il serait « un Africain acceptable par le Gouvernement soudanais ». Au cours de la réunion, le Président Bashir a précisé que le commandant de la Force ne serait nommé que par l'Union africaine.

58. S'agissant des questions de commandement et de contrôle, le Gouvernement estimait qu'elles étaient de la seule responsabilité de l'Union africaine bien que le commandement pourrait être renforcé en appliquant les systèmes et les structures de l'ONU ainsi que par la présence de conseillers de l'ONU, sous réserve qu'ils soient d'un niveau moins élevé que celui des commandants africains.

59. Concernant les effectifs, le document renvoyait la question au mécanisme tripartite.

60. Enfin, le Gouvernement soudanais proposait de fixer un calendrier pour la signature de l'accord d'Abuja, les pays non signataires étant exposés, après l'échéance, à des sanctions de la part de l'Union africaine et de l'ONU.

61. Ces propositions reprenaient dans une large mesure celles contenues dans la lettre que le Président Bashir m'avait adressée le 28 novembre.

62. Après avoir étudié le document ainsi que les observations du Gouvernement soudanais et des représentants de l'ONU et de la Ligue des États arabes, qui avaient participé en tant qu'observateurs à la première partie de la réunion, le Conseil de paix et de sécurité a publié le 30 novembre un communiqué par lequel il entérinait les conclusions de la consultation de haut niveau du 16 novembre qui s'était tenue à Addis-Abeba. S'agissant de l'opération conjointe, le communiqué reprenait les décisions du Conseil selon lesquelles :

- Le Représentant spécial sera nommé conjointement par le Président de la Commission de l'Union africaine et le Secrétaire général de l'ONU;
- Le commandant de la Force, qui devra être un Africain, sera nommé par le Président de la Commission de l'Union africaine, en consultation avec le Secrétaire général de l'ONU;
- La mission conjointe bénéficiera de l'appui, des structures et systèmes de l'ONU de commandement et de contrôle de l'ONU;

- La taille de la Force sera déterminée par l'Union africaine et l'ONU, en fonction de la situation sur le terrain et des moyens nécessaires pour lui permettre de s'acquitter efficacement de son mandat.

63. Le Conseil a en outre décidé de proroger de six mois le mandat de la Mission de l'Union africaine, qui venait à échéance le 31 décembre 2006, après examen et sous réserve de disposer des ressources financières.

64. Le Conseil a par ailleurs lancé un appel à l'ONU afin qu'elle étudie la possibilité de fournir un appui logistique et financier à la Mission, comme envisagé dans les conclusions de la consultation d'Addis-Abeba et aux partenaires de l'Union africaine afin qu'ils fournissent cet appui dans l'intervalle.

65. Le 3 décembre, le Conseil des ministres soudanais, présidé par le Président Bashir, a approuvé le communiqué du Conseil du 30 novembre. Je me félicite de ce communiqué, ainsi que de l'engagement qui y est pris d'appliquer les conclusions adoptées à l'issue de la réunion d'Addis-Abeba. Le Secrétariat de l'ONU a commencé à travailler de façon intensive avec la Mission des Nations Unies au Soudan et avec l'Union africaine pour donner effet aux conclusions adoptées à Addis-Abeba et à Abuja. L'ONU et l'Union africaine ont défini leurs domaines respectifs d'action dans le cadre du mécanisme tripartite; la Mission des Nations Unies et l'Union africaine ont engagé un dialogue concernant les travaux du Comité préparatoire du dialogue et de la consultation Darfour-Darfour, et des équipes de l'ONU et de l'Union africaine travaillent actuellement à Addis-Abeba à la mise au point de la seconde phase du programme d'appui. Il est temps désormais que le Gouvernement soudanais lève toutes les restrictions, aussi bien opérationnelles que politiques, imposées à la mise en œuvre des deux phases du programme d'appui afin que celui-ci puisse être appliqué sans retard.

Observations

66. Deux mois se sont encore écoulés, sans avancée marquante. La tragédie que connaît cette région dure depuis maintenant trois ans, mais la population continue d'être l'objet d'attaques, des villages sont encore détruits, les meurtres, les violations des droits de l'homme et les brutalités à l'égard des populations innocentes restent généralisés et leurs auteurs continuent d'agir en toute impunité. Le conflit s'étend de plus en plus par-delà les frontières du Soudan et menace d'entraîner l'ensemble de la région dans la guerre. Il est urgent d'agir pour prévenir de nouvelles violations et notamment de poursuivre les responsables des violations massives des droits de l'homme déjà commises. Il est essentiel que l'ensemble du Conseil de sécurité montre clairement à tous ceux concernés que la situation actuelle est inacceptable et qu'elle ne saurait persister.

67. Par ailleurs, et comme les membres du Conseil en sont conscients, dans une lettre en date du 22 octobre 2006, le Gouvernement soudanais a mis fin à la mission de mon Représentant spécial au Soudan. Je regrette vivement cette décision, qui rend encore plus difficile la recherche de solutions rapides à la crise au Darfour.

68. Les efforts visant à renforcer l'appui en faveur de l'Accord de paix ne pourront réussir que s'ils sont coordonnés, impliquent l'ensemble des parties et sont transparents. Toutefois, le principal obstacle reste la conviction, aussi bien du Gouvernement que des non-signataires, qu'ils peuvent faire évoluer la situation sur le plan militaire. Ainsi que mon Représentant spécial l'a déclaré au Conseil de

sécurité le 27 octobre, les affrontements récents montrent que le Gouvernement soudanais continue d'être favorable à une solution militaire au conflit. Je déplore qu'il ait recours à des bombardements aériens qui ne font pas de distinction entre civils et combattants, en violation de la résolution 1591 (2005) du Conseil et du droit international humanitaire.

69. Le refus persistant, pour des motifs de souveraineté, du déploiement de soldats des Nations Unies à l'appui des opérations de la Mission de l'Union africaine se traduit par la persistance des attaques et des violations, qui ne saurait être tolérée plus longtemps. Le moment est venu de lever tous les obstacles, opérationnels comme juridiques, à la fourniture par l'ONU d'une assistance à l'Union africaine, et de réaffirmer la déclaration publique de coopération avec l'Union africaine et l'ONU. L'urgence de la situation devrait s'imposer à tous.

70. Les derniers actes de violence et la persistance d'attaques contre les civils innocents par des milices armées sont particulièrement préoccupants. Le 8 octobre, le Haut-Commissaire aux droits de l'homme a publié un rapport détaillé sur les attaques menées avec brutalité par les milices contre des civils à Buram fin août et début septembre, et a demandé qu'une enquête soit ouverte. J'y suis favorable et j'encourage le Gouvernement à créer un organe national d'enquête indépendant ainsi qu'à traduire en justice les responsables. Il est essentiel, pour mettre fin à ces attaques, que leurs auteurs soient effectivement tenus responsables.

71. J'exhorte toutes les parties combattantes à s'abstenir immédiatement à recourir à la violence contre les civils, à respecter les principes humanitaires et à permettre aux organismes humanitaires, dont l'action est particulièrement nécessaire, d'agir librement. Toutes les parties devraient garantir la sécurité des déplacements des travailleurs humanitaires et lever toutes les restrictions à leur action. Les autorités devraient également proroger de 12 mois le moratoire lorsque celui-ci viendra à expiration en janvier 2007 car ce moratoire est indispensable pour que les programmes humanitaires puissent véritablement mener leur action en faveur de la vie.

72. Les contributions des donateurs ont été un élément clef de l'action humanitaire au Darfour. Elles ont permis non seulement de poursuivre les programmes en cours, mais également de reprendre certaines activités, telles que le programme nourriture contre éducation. J'espère que ce soutien financier se poursuivra au cours de l'année qui vient pour pouvoir non seulement continuer les activités engagées mais également prendre des mesures d'urgence en cas d'aggravation de la situation.

73. Je regrette profondément que la montée de la violence le long de la frontière entre le Tchad et le Soudan ait réduit à néant l'avancée diplomatique que représentait la signature, le 26 juillet, d'un accord à Tripoli. Les Gouvernements soudanais et tchadien devraient s'abstenir de toute action pouvant avoir un effet déstabilisateur sur la région, et reprendre le dialogue politique.

74. Dans l'intervalle, la Commission du cessez-le-feu, sous la direction de l'Union africaine, a réalisé des progrès même si ceux-ci sont limités. L'ONU fera tout son possible pour aider la Mission de l'Union africaine au Soudan à renforcer le cessez-le-feu en assurant la participation de toutes les parties, en menant des enquêtes crédibles, en désignant les responsables, en mettant en œuvre les principales dispositions de l'Accord de paix en matière de sécurité, en renforçant d'une manière plus générale les capacités de la Mission et en participant à la Commission du

cessez-le-feu ainsi qu'à la commission mixte. J'encourage la Mission de l'Union africaine à organiser dès que possible une réunion de la commission mixte dont j'attends avec impatience les résultats. Dans l'intervalle, elle devrait continuer de bénéficier du soutien financier, logistique et politique de la communauté internationale.

75. Il est essentiel de donner suite aux recommandations de la réunion qui s'est tenue à Abuja le 30 novembre. J'ai l'intention de rappeler au Président Bashir l'engagement de l'ONU en faveur de l'application, sans plus de retard, des mesures convenues lors de la réunion de haut niveau tenue à Addis-Abeba le 16 novembre et entérinée par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine le 30 novembre. Compte tenu de la dégradation inquiétante de la situation, la première priorité doit être de mettre en place un cessez-le-feu et de relancer le processus politique, ces deux conditions étant essentielles au maintien de la paix.

76. Le moment est venu de passer des paroles aux actes afin de progresser en vue de l'objectif essentiel, à savoir mettre fin à la violence au Darfour et redonner à la population le droit de mener une vie normale, sans peur, et avec l'espoir d'un avenir meilleur.
